

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

AMENDEMENT

N° 715

présenté par

Mme Allain, M. Baupin, rapporteur Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 11

Après la première occurrence du mot :

« biocarburants »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« avancés, constitués des biocarburants qui, produits à partir de matières premières ne créant pas de besoin de terres agricoles supplémentaires, ne comportent pas ou que peu de risques d'émissions de gaz à effet de serre liées aux changements indirects dans l'affectation des sols. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir à la rédaction initiale proposée par le Gouvernement, équilibrée et tournée vers l'avenir.